

Retraites : remettre le travail et la répartition au cœur du débat

Jean-Marie Harribey

Retraites, les pistes toujours ignorées du financement

Le Monde diplomatique, juin 2010, p. 12-13

Il faut reconnaître à l'idéologie dominante une capacité étonnante à tirer parti de son propre échec pour se lancer dans une nouvelle offensive susceptible de lui redonner les propriétés performatives que la crise lui avait fait perdre. Les marchés financiers, censés répartir les capitaux de façon optimale dans le monde, ont plongé celui-ci dans une débâcle mémorable. Leurs principaux « opérateurs », banques, fonds spéculatifs, fonds de pension, ont failli, puis ont été relevés par les fonds publics, et, maintenant, repartent vers de nouveaux terrains de chasse. Se jetant aujourd'hui sur des proies faciles comme la Grèce, demain peut-être sur le Portugal, l'Espagne, l'Irlande, l'Islande et – qui sait ? – la France. Ils exigent des taux d'intérêt exorbitants pour accepter les bons d'État (plus de 10 % dans le cas grec au cours du mois d'avril dernier, alors que les banques se refinancent à 1 % auprès de la Banque centrale européenne), ils arguent de l'énorme accroissement des déficits publics et des dettes publiques¹. Un peu partout se peaufine le dessein de faire payer la crise aux populations. Le Fonds monétaire international, grand architecte en leur temps des plans d'ajustement structurel, reprend du service puisqu'il a concocté une austérité draconienne pour la Grèce comme condition de l'octroi d'un prêt à taux « réduit » de moitié par rapport à celui qu'exigent les marchés. Il s'est joint à la Commission européenne et aux Vingt-Sept pour mettre sur pied un dispositif capable d'enrayer toute crise de la zone euro qui naîtrait d'un endettement trop important des États : aux 60 milliards d'euros que pourrait emprunter la Commission européenne pour aider les États en difficulté, s'ajoutent les 440 milliards que lèverait le tout nouveau Fonds de stabilisation et les 250 milliards du FMI, tandis que la Banque centrale européenne, brisant l'interdit des traités européens, pourrait monétiser des dettes publiques.

Fin officielle de la retraite à 60 ans, augmentation du nombre d'années cotisées..., le gouvernement français, sous la pression des marchés, n'agit que sur un seul levier pour financer les pensions : allonger la durée du travail. De quoi provoquer une baisse du pouvoir d'achat des retraités, quand il faudrait, au contraire, privilégier d'autres sources de financement. Au-delà de ce constat, c'est toute l'organisation de la société, du mode de production à la place des seniors, qui est à revoir.

Dans un contexte marqué par une crise financière majeure qui a obligé la plupart des États à endosser des dettes privées énormes, donnant ainsi aux banques et aux fonds spéculatifs la possibilité de spéculer sur le dos des pays les plus fragiles – comme la Grèce – et contre l'euro, le gouvernement français engage une nouvelle réforme des retraites. Le « Document d'orientation sur la réforme des retraites » remis aux syndicats et au patronat le 16 mai fixe le cap : il s'agit de faire payer la crise aux salariés et aux retraités puisque le seul levier mobilisé pour résoudre la question du financement sera d'allonger la durée du travail, ce qui provoquera automatiquement une baisse du niveau des pensions, en dépit des dénégations contenues dans ce document.

« Réformer » les retraites pour rassurer les marchés

Le gouvernement français, fidèle serviteur de la rente financière – notamment mais pas seulement par le bouclier fiscal – presse le pas parce qu’il a le souci de ne pas effaroucher les marchés. « *Le chef de l’État entend montrer à ses partenaires européens et aux marchés financiers qu’il s’attaque au problème de la dette. Tant pis si les retraites ne constituent qu’un aspect partiel du problème : il faut donner un signal et ne surtout pas perdre la note AAA dont bénéficie encore la France sur les marchés* », écrivent *Les Echos*². Le signal en question ? La volonté de faire travailler plus longtemps, au prétexte de l’espérance de vie.

Le slogan est répété à satiété pour empêcher que parvienne aux oreilles citoyennes un écho contraire. Or, pour rétablir l’équilibre d’un système de retraite, quel qu’il soit, trois leviers existent - et non un seul : on peut travailler plus longtemps, ou baisser les pensions, ou augmenter les cotisations.

Ce dernier levier a été délibérément écarté par les réformes de 1993 (dite « Balladur » pour les salariés du secteur privé) et de 2003 (« Raffarin-Fillon » pour les fonctionnaires). Seuls les deux autres ont été utilisés : passage de 37,5 ans à 40 ans puis 41 ans de cotisations, indexation des pensions et des salaires portés au compte sur les prix et non plus sur les salaires, calcul des retraites du privé sur la base des vingt-cinq meilleures années au lieu des dix, sans oublier la décote par année de cotisation manquante. Le résultat a été une baisse progressive mais inexorable du niveau des pensions, de 15% à 20 %, au fur et à mesure que ces réformes ont produit leurs effets.

Le résultat n’a rien d’étonnant : près des deux tiers des salariés se retrouvent hors de l’emploi à 60 ans ; et compte tenu de l’allongement de la durée de cotisation, l’âge moyen auquel on peut faire valoir son droit à la retraite à taux plein se situe entre 61 et 62 ans, alors que l’âge moyen de la cessation d’emploi est de 58,8 ans. La sanction est inévitable : le taux de remplacement (c’est-à-dire le niveau de la pension par rapport au salaire) ne peut que diminuer à long terme. C’était le but recherché pour ne pas avoir à augmenter les cotisations vieillesse.

Cette autre voie supposerait que l’on pose la question des retraites en termes de répartition des revenus, en mettant en parallèle les transformations de la démographie et de l’économie. Pourquoi cette question est-elle taboue dans les sphères gouvernementale et patronale ? Parce qu’elle obligerait à mettre sur la table la détérioration considérable de la part salariale dans la valeur ajoutée qui s’est produite au cours des années 1980 et 1990 : plus de 8 points de PIB dans notre pays, et, si l’on fait abstraction du pic de la part salariale à la fin des années 1970, cette baisse reste très importante, entre 4 et 5 points de PIB³. L’enjeu pour la classe dominante est de conserver son « avantage acquis ».

Une propagande alarmiste

Aussi l’accent est-il mis sur une prétendue détérioration démographique qui appellerait d’urgence un nouveau chamboulement de notre régime de retraite par répartition. Pourtant, à consulter les travaux du Conseil d’orientation des retraites (COR), et notamment son dernier rapport⁴, il n’y a pas lieu de s’alarmer. En France, la descendance finale dépasse deux enfants par femme, très proche du taux de renouvellement des générations, et l’espérance de vie à 60 ans augmente de 0,4 trimestre par an, et non pas d’un trimestre comme le répètent à l’envi tous ceux dont le métier est d’affoler la population. Le COR n’a donc pas modifié ses hypothèses démographiques. Il prévoit que l’on passe de 1,8 cotisant pour 1 retraité en 2008 à environ 1,2 en 2050, la dégradation se produisant surtout avant 2030.

Si on examine attentivement les scénarios élaborés par le COR pour évaluer les besoins de financement des régimes de retraite à l’horizon 2050, rien ne justifie les cris d’orfraie qui

ont été poussés dès le lendemain dans presque tous les médias. Le COR a procédé à une actualisation de ses projections sur 40 ans (*voir encadré*). Dans son rapport d'avril 2010, le COR prend en compte la survenue de la crise économique dont l'impact sur les systèmes sociaux est considérable. C'est cette crise qui a provoqué la brusque dégradation des comptes sociaux ; c'est encore cette crise dont les effets vont se faire sentir peut-être une bonne partie de la décennie, en particulier parce que le chômage se réduira beaucoup plus lentement qu'il n'a grimpé en flèche. Même si la croissance revenait, de toute façon à des taux modérés, les entreprises rattraperaient leurs gains potentiels de productivité avant d'embaucher. En 2006, donc avant la crise, le déficit de l'ensemble du système de retraite était de 2,2 milliards d'euros. En 2008, il montait à 10,9 milliards et il devrait être de 32,2 milliards en 2010.⁵

Les hypothèses du COR

En 2007, le COR tablait une hausse de la productivité du travail de 1,8 % en moyenne par an, et d'un taux de chômage en recul vers 4,5 %. Le besoin de financement supplémentaire (par rapport à la situation laissée par les réformes de 1993 et de 2003) des régimes de retraites à hauteur de 1,7 point de PIB en 2050, sur la base d'un maintien perpétuel de la part des cotisations vieillesse à 13 % du PIB. Les besoins augmentaient mais les recettes devaient rester stables. Ainsi se forge le mythe du désastre de la protection sociale.

En 2010, le COR révisé ses hypothèses en fonction de la crise et établi trois scénarios. Le scénario A fondé sur 1,8 % de croissance de la productivité et un taux de chômage à 4,5 % (reprise du scénario central de 2007), le scénario B avec 1,5 % de croissance et 4,5 % de chômage, et le scénario C avec 1,5 % de croissance et 7 % de chômage. Les besoins de financement s'étagent entre 1,7 point de PIB en 2050 (scénario A), 2,6 points (scénario B) et 3 points (scénario C). Il est intéressant de comparer ces estimations des besoins de financements avec celles de 2007.

Besoins de financement annuels du système de retraite en part de PIB Comparaison entre l'exercice de 2007 et l'exercice d'actualisation de 2010 – rendements AGIRC-ARRCO constants –

	2006	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Exercice de 2007 Scénario de base	-0,2	-0,5	-0,7	-1,0	-1,6	-1,8	-1,7
Exercice de 2010	Scénario A	-0,1	-0,6	-1,8	-1,7	-1,9	-1,9
	Scénario B	-0,1	-0,6	-1,8	-1,9	-2,5	-2,8
	Scénario C	-0,1	-0,6	-1,9	-2,1	-2,9	-3,0

Un signe – correspond à un besoin de financement

Source : COR, *Rapport*, avril 2010, p. 24.

Très logiquement donc, le COR étudie trois scénarios possibles. Exprimés en valeur, les déficits en 2050 varieraient, selon les hypothèses, de 65 milliards d'euros à 115 milliards d'euros. Cumulés jusqu'à cette date, on aboutirait à des sommes représentant de 77 % du PIB à 117 %. Cette addition n'ayant pas grand sens, sauf pour faire peur, le scénario le plus défavorable ne demanderait pourtant qu'une augmentation de 10,4 points de cotisations, lissée sur 40 ans, soit 0,26 point par an.⁶

Les retraites sont affaire de répartition

Comment remettre la discussion concernant les retraites sur des rails raisonnables ? D'abord en relativisant les résultats de ces projections. Que représentent les 1,7 point de PIB -

ou même 3 points dans le scénario le plus noir - nécessaires pour équilibrer les caisses de retraites ? Pour répondre, il faut savoir que, selon le rapport Cotis publié en 2009⁷, les revenus versés par les seules sociétés non financières aux propriétaires du capital et des terrains sont passés de 3 % à 8 % de leur valeur ajoutée brute de 1982 à 2007, pour atteindre aujourd'hui 76,6 milliards d'euros⁸. Ce déplacement de 5 points représente sept à huit fois plus que le déficit de tous les régimes de retraite pour l'année 2008 servant de référence aux travaux du COR, et deux fois et demie plus que celui prévu pour 2010.

Autrement dit, si l'on appliquait aux revenus financiers et intérêts distribués le taux de cotisation vieillesse patronale de 8,3 %⁹ qui actuellement s'applique aux seuls salaires bruts, 8,7 milliards viendraient s'ajouter au montant des cotisations vieillesse. Bien entendu, si un mouvement social était capable d'imposer l'annulation des réformes de 1993 et de 2003, il faudrait mobiliser environ 6 points de PIB, ce qui porterait la part des cotisations retraites de 13 à 19 % du PIB. Étendue sur 40 ans, l'augmentation nécessaire du taux de cotisation atteindrait 15 points, soit une hausse de 0,375 point par an.

« Il ne faut pas toucher aux cotisations sociales déjà suffisamment élevées », a déclaré le ministre Éric Woerth à l'issue de la première journée de discussion avec les syndicats, rejoignant ainsi l'injonction maintes fois répétée de Laurence Parisot. Et il faut, déclare cette dernière, « briser le tabou symbolique des 60 ans »¹⁰.

Patronat et gouvernement considèrent donc comme intangible la répartition des revenus qui s'est imposée depuis presque trente ans, sans voir qu'elle est consubstantielle à la financiarisation de l'économie mondiale, et donc, *in fine*, à l'exacerbation des contradictions qui ont mené à la crise. L'argument le plus fréquemment avancé est celui du risque de perte de compétitivité. Or, l'élargissement de l'assiette des cotisations que constituerait une cotisation sur les dividendes et autres profits distribués n'a aucune incidence sur les coûts et donc sur la compétitivité, puisque ce sont les dividendes que, par analogie avec les salaires nets, on pourrait appeler « nets » qui seraient amputés et non la capacité d'investissement.

Tout cela explique le blocage du débat autour de la prétendue « unique solution », faire travailler les salariés plus longtemps. Malgré ce verrouillage, auquel participe une large partie des médias, émerge dans la société le sentiment d'une tromperie. En témoigne le succès de l'appel « Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites », initié par Attac et la Fondation Copernic.¹¹

Peu à peu, l'idée de faire cotiser les profits fait son chemin, de même que soumettre à cotisation tous les revenus qui en sont exonérés comme l'intéressement, la participation ou les rémunérations sous forme d'épargne salariale. Elle fait écho avec le ressentiment né d'une crise dont les classes possédantes et leurs institutions financières ont été sauvées par des fonds publics, mais qui entendent aujourd'hui présenter la facture aux salariés et aux retraités. Sans doute inquiet de la montée de ce sentiment, M. Nicolas Sarkozy a averti qu'une taxation des revenus du capital serait envisagée, mais tout indique que cet effort ne serait pas à la hauteur de la prétendue catastrophe annoncée : à peine quelques milliards alors qu'on nous parle de dizaines de milliards de déficit à combler, voire de 100 milliards en 2050.

Pendant ce temps, une nouvelle petite musique se fait entendre : « le niveau de vie des retraités d'aujourd'hui est supérieur à celui des actifs » déclare Olivier Ferrand, président de la fondation Terra Nova¹². Il conviendrait donc que les retraités financent les retraites. Ces affirmations se heurtent à deux objections. D'une part, l'amalgame est fait entre pensions de retraite au titre du système collectif et revenus du patrimoine additionnels perçus par la fraction des retraités aisés. Le COR nous apprend que les retraités perçoivent deux fois plus de revenus du patrimoine par unité de consommation que les actifs. Ainsi, le niveau des retraites représente en moyenne 85 % du revenu moyen des actifs si l'on exclut les revenus du patrimoine et 98 % si on les inclut. Au total, « le niveau de vie relatif des retraités par rapport aux actifs (y compris revenus du patrimoine) est proche de 1 »¹³.

D'autre part, faire financer les retraites par les retraités n'a aucun sens puisque ceux-ci sont toujours à la charge des actifs : autant dire que leurs pensions seraient diminuées, cela aurait le mérite de la clarté car le fond de la proposition est : « il faudra, de 2020 à 2050, allonger la durée de cotisation » disent chacun à leur tour Manuel Valls, Olivier Ferrand, François Hollande, Marisol Touraine et Martine Aubry¹⁴.

Les enjeux des retraites

Cependant, il serait erroné de circonscrire la discussion à une question purement financière, car les retraites révèlent de multiples enjeux de civilisation. Le premier tient à la solidarité entre les générations, la plus souvent évoquée, mais aussi entre les groupes sociaux. Toutes les réformes menées jusqu'à présent et celles qui sont projetées visent à renforcer la « contributivité », c'est-à-dire, à rapprocher le plus possible les cotisations versées et les pensions reçues par chacun, à introduire une logique individualiste, qui serait encore aggravée par un passage à un système par points ou par comptes notionnels¹⁵. Il ne restera plus, malgré la débâcle des fonds de pension, qu'à réinstaller un discours de propagande en faveur de la capitalisation pour compléter la répartition, au motif que des investissements dans les pays à bas salaires dégageraient des rentes importantes pour les retraités du Nord de la planète. Où l'on voit qu'il faudrait choisir entre rentes élevées et solidarité internationale.

Un deuxième enjeu porte sur la place des seniors dans la société. Les obliger à travailler presque jusqu'à ce que mort s'ensuive reviendrait à nier l'immense utilité sociale de leur participation à la vie collective, sans que celle-ci ait à faire la preuve d'une valorisation marchande. Au-delà, c'est la place du travail lui-même qui est questionnée. Refuser de travailler toujours plus dans la semaine, toujours plus longtemps sur l'ensemble de la vie, participe de la quête séculaire de l'émancipation. En termes philosophiques, cela signifie un recul de l'asservissement à un travail qui serait aliéné et une réappropriation de leur temps de vie par les individus. En termes économiques, cela traduit l'utilisation des gains de productivité pour améliorer la qualité de la vie.

A travers les finalités du travail se dégage enfin un troisième enjeu qui n'est pas le moindre, celui des finalités de la production, c'est-à-dire celui du mode de développement. L'utilisation des gains de productivité pour réduire le temps de travail est à l'opposé du productivisme inhérent à l'accumulation infinie du capital. Il en résulte qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant (!) les hypothèses de croissance du COR, car aussitôt exprimée l'exigence de répartition des gains de productivité, il faut porter la critique sur la manière dont ceux-ci sont obtenus.

Cela suppose de répondre aux besoins sociaux, de promouvoir la qualité de la production, de réduire les inégalités et de faire reculer la finance qui entend s'emparer des retraites comme de l'ensemble de la protection sociale, des ressources naturelles et de tous les biens communs. La bataille pour garder et améliorer un système solidaire de retraites va bien au-delà des retraites. La finance ne s'y trompe d'ailleurs pas puisqu'elle en a décidé la mise à mort. Elle a bien raison : derrière les retraites, il y a une conception de la vie.

¹ On n'abordera pas ici le caractère purement spéculatif du mécanisme des *credit default swaps* (CDS) qui permet de prendre des assurances sur le risque de défaut des États, dont il n'est pas nécessaire de posséder de bons du Trésor pour anticiper la variation du prix leur assurance. Le comble du spéculateur est de spéculer sur la variation du prix du risque qu'il ne prend pas.

² Cécile Cornudet, « La réforme multifonctions de Nicolas Sarkozy », *Les Échos*, 13 avril 2010, <http://www.lesechos.fr/info/france/020472798964-la-reforme-multifonctions-de-nicolas-sarkozy.htm>.

³ Voir Michel Husson, « Le partage de la valeur ajoutée en Europe », *La Revue de l'Ires*, 2010, <http://hussonet.free.fr/psalirsw.pdf>.

⁴ COR, « Retraites : perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010 », avril 2010, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1327.pdf>.

⁵ COR, *Rapport*, avril 2010, p. 18 et 20.

⁶ COR, *Rapport d'avril 2010*, p. 24 et 88.

⁷ Jean-Philippe Cotis, « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération en France », INSEE, 2009.

⁸ Auxquels s'ajoutent environ 3 % de leur valeur ajoutée brute sous forme d'intérêts nets versés.

⁹ C'est le taux appliqué dans le régime général sous plafond de la Sécurité sociale.

¹⁰ Déclaration au Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro, 11 avril 2010, rapportée par l'agence Reuters, <http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRLDE63A0JL20100411>.

¹¹ Appel en ligne à <http://www.exigences-citoyennes-retraites.net> ; voir aussi Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'heure de vérité*, Paris, Syllepse, 2010.

¹² *Le Monde*, 9 et 10 mai 2010. Pour une critique, voir H. Sterdyniak, « Retraites : le PS a-t-il mesuré combien les propositions de Terra Nova sont approximatives, socialement dangereuses et politiquement suicidaires ? », *Le Monde*, 18 mai 2010.

¹³ Secrétariat général du COR, « Niveaux de vie comparés des retraités et des actifs : évolutions récentes », Document de travail n° 2, 21 octobre 2009, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1232.pdf>.

¹⁴ Respectivement dans *France Soir*, 4 février 2010, *Le Monde*, 9 et 10 mai 2010, *C/politique*, 26 avril 2010, *Capital.fr*, 12 mai 2010 et France Inter, 19 mai 2010.

¹⁵ Au début de l'année, le COR a remis un rapport *Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ? Options et modalités techniques*, Rapport de janvier 2010, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1276.pdf>. Pour une critique, voir Attac et Fondation Copernic, *Retraites : l'heure de vérité*, *op. cit.*